



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°01/25

Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport

L'an deux mille vingt-cinq
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. François BERNARDINI, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.

➤ Procurations :

de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Monsieur Daniel HIGLI
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Didier REAULT à Madame Céline TRAMONTIN

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 21

Procurations : 5

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 26



Secrétaire de séance : Xavier DUFOUR

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure, des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité :

OUI à l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A LA MAJORITE ABSOLUE des membres présents (23 pour, 3 abstentions),

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 présenté sous forme de rapport ci-joint,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

En application des dispositions des articles L.5722-1 et L2312-1 du CGCT, la Présidente présente au Comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Celui-ci préfigure les priorités qui seront inscrites au budget primitif dans les deux mois suivants. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

Éléments de contexte et principes généraux de la construction du budget

Pour mémoire, le SYMCRAU a été créé avec des moyens limités à 45 000 € par an en 2006. Eu égard à la modestie des moyens fléchés à la création et à l'importance des missions confiées autour de la gestion d'une ressource vitale, il a connu deux phases de croissance. L'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, permet de réaliser 3.5 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire et ainsi de limiter la contribution des membres.

Avec la création par arrêté préfectoral du périmètre, le SAGE de la Crau entre en phase d'élaboration. Celle-ci requière de définir des outils de gestion opérationnels fondés en capitalisant sur les grandes études de connaissance réalisées. Dans ce cadre, l'activité 2025 à 2027 du SYMCRAU va nécessairement évoluer pour répondre à ce besoin.

Par ailleurs, la sécheresse 2022 ainsi que les grands projets d'aménagement du territoire ont ouvert de nouvelles perspectives mais aussi de nouveaux besoins en outils et en connaissance auxquels le SYMCRAU va devoir répondre. La valorisation des eaux de la dérivation par stockage en nappe en est un exemple.

Ces éléments contextuels laissent présager un tournant dans l'activité technique du syndicat avec l'arrivée de nouvelles études avec un finalité de gestion opérationnelle. Sur le stockage en nappe, il s'agit par exemple de porter la réalisation de tests grandeur nature voire la mise en œuvre par la suite. Le positionnement rapide du SYMCRAU sur ce type d'expérimentation est stratégique pour l'avenir du syndicat.

Ces projections sont toutefois à mettre en perspectives avec les moyens actuels du Syndicat dont la technicité dans le domaine hydrogéologique et la disponibilité sont toutes deux actuellement limitées malgré l'arrivée prévue en janvier 2025 d'un chef de projet en hydrogéologie.

Les élections municipales de 2026 sont également un élément de contexte majeur à intégrer dans la stratégie budgétaire notamment pour les années 2025 et 2026 afin de sécuriser le lancement des actions stratégiques avant les élections.

Enfin, l'agence de l'eau a adopté un nouveau programme financier applicable à compter de 2025. Si celui-ci marque notamment un nouveau système de redevance pour l'eau et l'assainissement basé sur la performance des systèmes, il prévoit des taux d'aide très favorables sur les thématiques d'intervention du SYMCRAU.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

L'élaboration du SAGE nécessite le lancement d'outils d'aides à la décision visant à éclairer les choix de la CLE :

- Vigie Crau : superviseur des flux superficiels et souterrains en « temps réel »

- Evaluation économique de scénarios alternatifs de transfert d'eau et de l'eau en Crau (rénovation des canaux actuels versus solutions alternatives)
- Une étude volume prélevable (EVP) en fonction des différents scénarios de recharge
- Une étude de faisabilité sur l'optimisation de la recharge artificielle de la nappe de Crau en lien avec le projet de dérivation des eaux du canal EDF
- L'élaboration d'une stratégie de gestion des zones humides

Toutefois, l'année 2025 se résumera pas seulement au SAGE et à ses projets connexes. Elle sera également marquée par :

Suivis et connaissance :

- La poursuite des suivis quantitatifs, qualité et salinité
- Une nouvelle phase de contractualisation avec IECF pour l'animation de notre réseau d'observateurs citoyens de la nappe

Animation et démarches territoriales :

- Un nouveau plan d'actions ressources stratégiques pour 2025/2027
- La poursuite de l'animation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux des exploitations agricoles engagées et la réponse à un nouvel appel à projets pour la période suivante
- La poursuite de l'accompagnement des plans et projets d'aménagement à travers la rédaction de porter à connaissance et d'avis
- La relance l'animation au tour de l'observatoire de la nappe
- Le bilan final du Contrat de nappe
- Une étude d'opportunité labellisation EPTB

NATURA 2000 :

- Une étude Rollier d'Europe
- La poursuite de la définition des trames verte et turquoise

Communication-Sensibilisation :

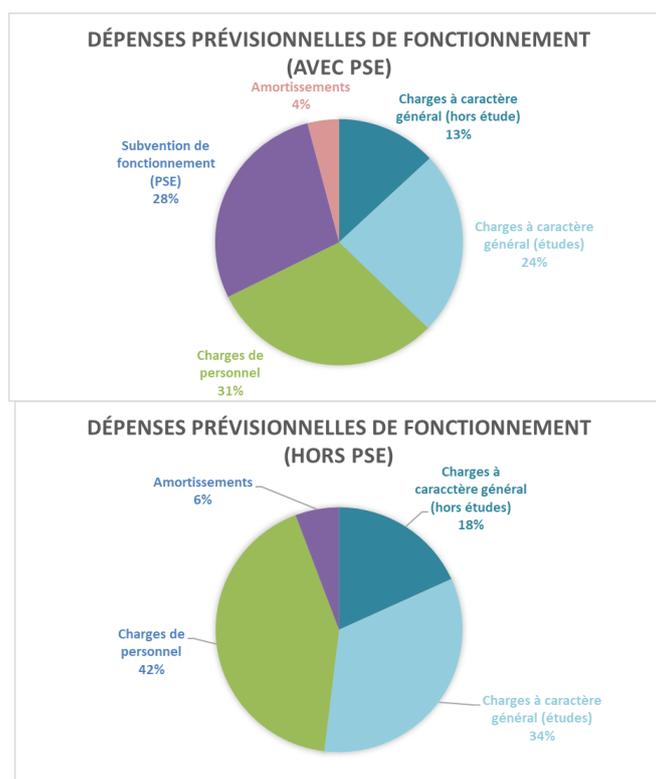
- Une nouvelle contractualisation avec le CPIE pour la mise en œuvre du programme pédagogique à destination des scolaires
- Le renouvellement du concours de dessins
- L'organisation d'un festival de l'eau pour 2026 (année des 20 ans du SYMCRAU)

Enfin, la convention d'occupation du siège administratif actuel vient à échéance en janvier 2026. Une solution devra donc être trouvée en 2025 pour l'hébergement de son siège.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont évaluées au plus juste, en tenant compte des résultats de clôtures 2024 qui seront à affecter et dans une volonté affirmée de contenir leur évolution tout en prenant en compte les tendances évoquées ci-dessus. Le tableau ci-dessous le montre avec des dépenses.

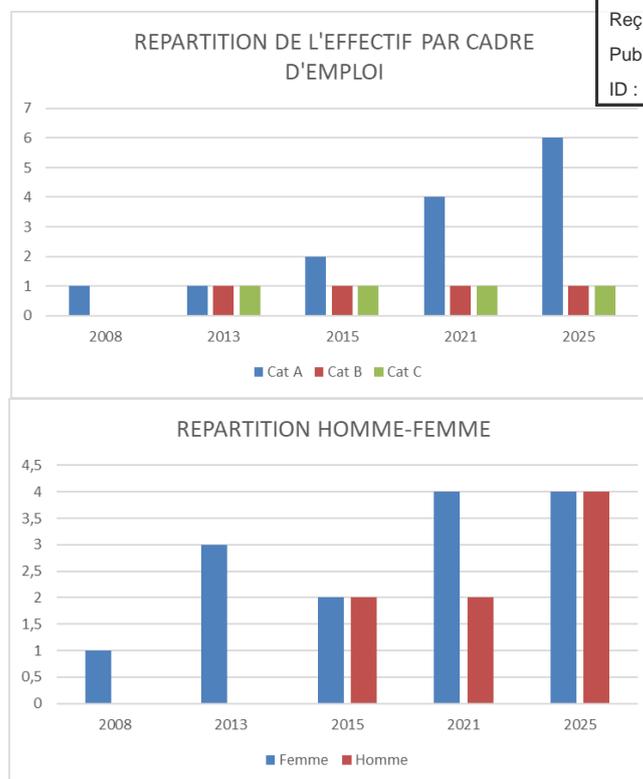
Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont constituées de :

	Budgétisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	458 958 €	725 186 €	58%
<i>Hors étude</i>	178 958 €	254 186 €	30%
<i>Dont étude</i>	280 000 €	471 000 €	68%
Charges de personnel	412 000 €	591 600 €	44%
Subventions de fct aux asso et autres personnes de droit privé (PSE)	540 000 €	548 984 €	2%
Amortissements	80 000 €	80 000 €	0%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 490 958 €	1 945 770 €	31%



Les charges à caractère générales représentent 24% des dépenses prévisionnelles (725 K€) et seront inscrites en nettes augmentations (+58%) principalement pour financer les frais d'études et d'animation connexes au SAGE mais également à un programme de communication ambitieux associé. Toutefois les efforts réalisés ces dernières années pour optimiser les coûts permettent de réduire au maximum les frais de structure pour concentrer les efforts sur des dépenses opérationnelles et absorber une partie de l'augmentation des charges impactées par l'inflation.

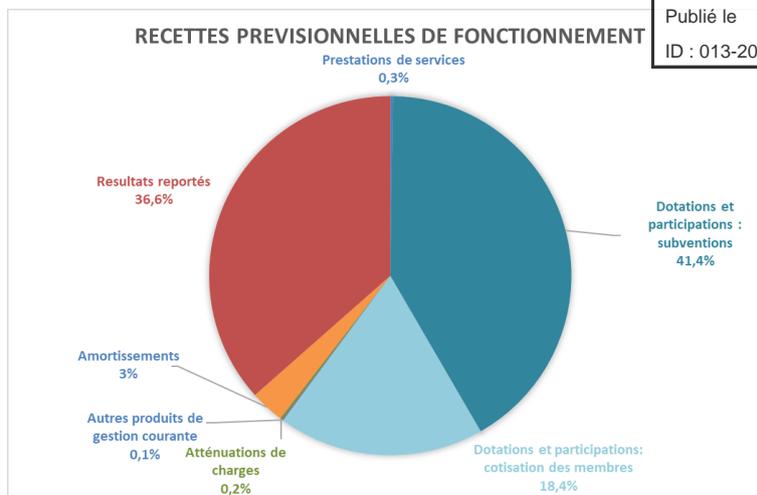
Les dépenses de personnel représenteront quant à elles 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 (591 k€) pour 8 agents représentant 7.4 équivalents temps plein. Elles connaîtront une progression de 44%. Elles traduisent la montée en puissance du Syndicat et vise à répondre aux attentes des membres. Elles tiennent compte du recrutement réalisé en janvier 2025 (chef de projet en hydrogéologie) et de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement prégnant dans une structure dont 75% des agents relèvent de la catégorie A.



Enfin s'agissant de l'âge médian, il est de 41 ans tandis qu'il était de 37 ans en 2024 et de 24 en 2008. Cela témoigne d'une montée en puissance de l'expertise de l'équipe technique et explique la progression associée des charges de personnel.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont constituées de :

	Budgétisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Prestations de services	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
Dotations et participations	737 312,09 €	1 164 275,71 €	58%
<i>dont subventions</i>	461 000,00 €	806 000,00 €	43%
<i>dont participations statutaires</i>	276 312,09 €	358 275,71 €	30%
Autres produits de gestion courante	100,00 €	2 000,00 €	1900%
Atténuations de charges	3 000,00 €	4 000,00 €	33%
Amortissements	50 000,00 €	59 000,00 €	18%
Résultats reportés	695 545,72 €	711 493,95 €	2%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 490 958 €	1 945 770 €	31%



Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, de l'Etat et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise près de 3 € d'intervention (cf diagramme ci-dessus). Néanmoins, il est envisagé une augmentation des participations statutaires en lien avec le lancement du SAGE et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement, Région, Département et ARS) restent stables (certaines Subventions 2024 seront payées sur l'exercice 2025).

Les subventions de fonctionnement

La part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante. Elles correspondent essentiellement à des soldes et acomptes de subventions pour les postes, le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe, les PSE et le solde de la subvention d'exploitation de la Région et les demandes d'acompte pour l'étude des nappes profondes lancée en 2024 ainsi que des demandes d'acompte pour les nouveaux projets.

En 2025, les subventions attendues s'établissent aux alentours de 806 000 € et représentent environ 69% des recettes réelles (en section de fonctionnement) contre 62% prévus en 2024.

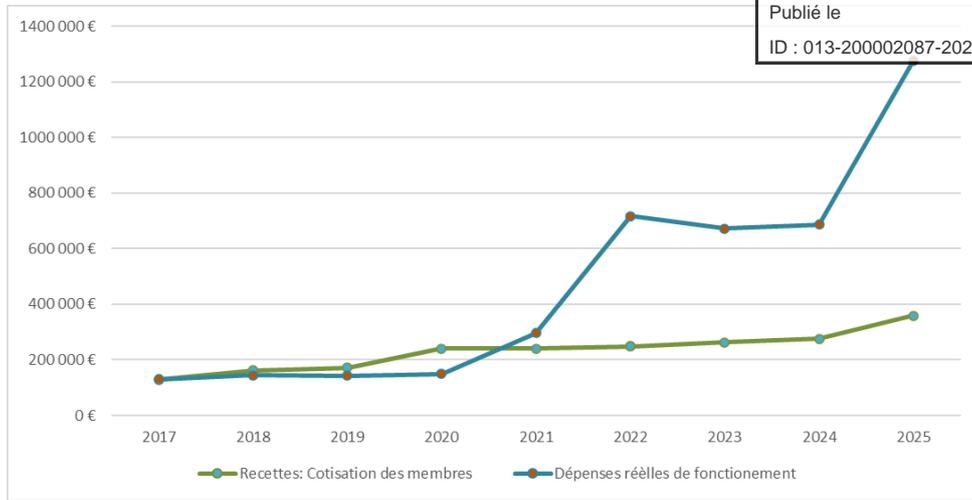
Ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante pour permettre de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement en fonction des années.

Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 18 ans d'existence, les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes.

Pour rappel le Syndicat a été créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le budget du SYMCRAU a fait l'objet de deux phases de réévaluation en 2011 puis avec un programme de rattrapage sur 3 ans appliqué sur les années 2017-2020 permettant de mettre en adéquation ambitions politiques, attentes opérationnelles et moyens alloués.

EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES RELLES ET DES COTISATIONS STATUTAIRES

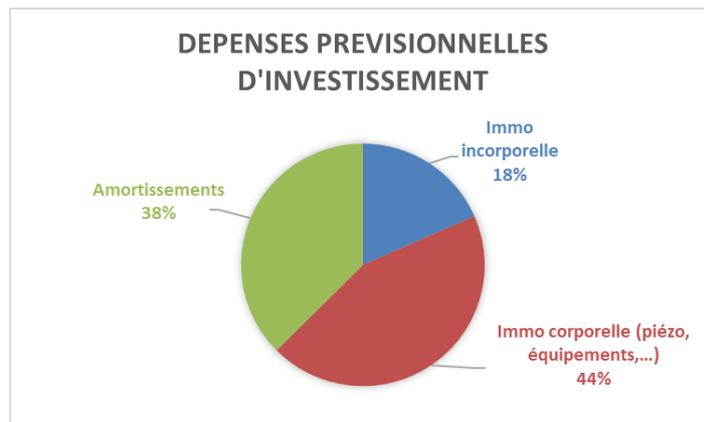


Malgré une politique d’optimisation rigoureuse des dépenses et l’accentuation de l’effet levier des subventions, une augmentation des participations statutaires est envisagée pour répondre à la nécessaire montée en puissance associée au SAGE et atteindre les objectifs ambitieux fixés pour le territoire dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Elle reste toutefois contenue à 82 000€ au total pour un montant variant de 1 300€ à 50 000€.

Evolution des dépenses et des recettes d’investissement

Le budget d’investissement est toujours plus faible que le budget de fonctionnement. Ceci s’explique encore une fois par les **missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l’animation territoriale de la politique de l’eau nécessitant un capital humain spécialisé** (donc du fonctionnement).

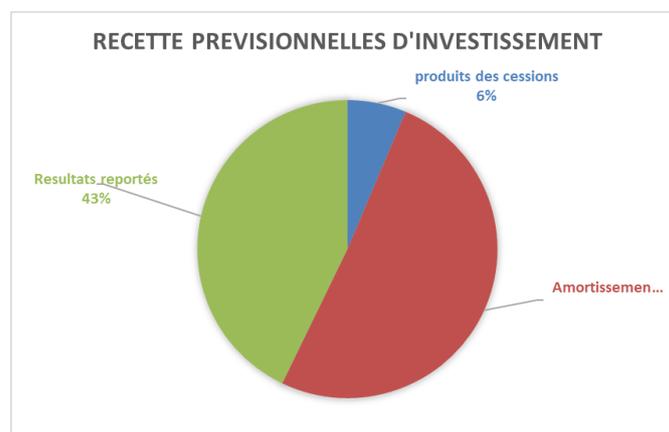
	Budgétisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immo incorporelle	5 000 €	29 000 €	480%
Immo corporelle (piézo, équipements,...)	220 103 €	69 482 €	-68%
Amortissements	63 755 €	59 000 €	-7%
Operations patrimoniales	1 452 €	- €	-100%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	290 310 €	157 482 €	-46%



Les dépenses d'investissement 2025 au stade du budget primitif sont en baisse de 46% par rapport à 2024. Ainsi, elles s'élèveront en 2025 à environ 157 000 € (contre 225 000 € prévus en 2024 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser)) comprenant des immobilisations incorporelles (licence pour le logiciel de modélisation) et des immobilisations corporelles (véhicules et sondes) ainsi que des amortissements et des opérations patrimoniales.

Les recettes d'investissement seront également en réduction et à elles sont composées de produits de cession (vente de la Dacia), d'amortissements et des résultats reportés de 2024.

	Budgétisé 2024	Prévisionnel 2025	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Produits des cessions	8 500 €	10 000 €	18%
Subventions d'investissement	120 000 €	- €	-100%
Amortissements	86 755 €	80 000 €	-8%
Opérations patrimoniales	1 452 €		-100%
Résultats reportés	73 603 €	67 482 €	-8%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	290 310 €	157 482 €	-46%



Endettement

Le SYMCRAU a réussi à monter en puissance progressivement depuis sa création **sans contracter d'emprunt** tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

En conclusion, le budget primitif prévisionnel du syndicat est en hausse par rapport à 2024 pour un montant d'environ 2 103 000 €. Ceci s'explique par le lancement du SAGE de la Crau et le lancement des projets associés visant à alimenter les réflexions et à atteindre les objectifs ambitieux fixés pour le territoire dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Malgré une politique d'optimisation rigoureuse des dépenses et l'accentuation de l'effet levier des subventions, une augmentation des participations statutaires est envisagée. Elle reste toutefois contenue à 82 000€ au total pour un montant variant de 1 300€ à 50 000€.

Le rapport entendu, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'adopter le rapport d'orientation budgétaire qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

Annexe 1 : Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2025

(Sous réserve du vote du budget)

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2024	PARTICIPATION 2025 envisagée
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	166 382,07 €	216 296,69 €
ACCM	19,20%	52 458,74 €	68 196,36 €
CCVBA (remplacement Mouriès Aureille)	1,60%	4 371,54 €	5 683,00 €
GPMM	18,30%	49 999,74 €	64 999,66 €
TOTAL MEMBRES TAUX STATUTAIRE		273 212,09 €	355 175,71 €
CA13	FORFAIT	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	FORFAIT	100,00 €	100,00 €
TOTAL MEMBRES FORFAIT		3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL MEMBRES		276 312,09 €	358 275,71 €